

Le mercredi 14 Janvier 2015 s'est réunie la C.A.P.A. d'installation et d'examen du tableau d'avancement d'échelon des C.P.E. pour l'année scolaire 2014 / 2015.

La situation de tous les collègues promouvables entre le 1er septembre et le 31 août de l'année scolaire en cours a été examinée (promouvable signifie que l'on a passé un temps requis dans son échelon actuel, selon une grille de passage définie dans nos statuts).

GRAND CHOIX

ÉCHELONS	NOMBRE DE PROMUS	NOTATION DU DERNIER PROMU	ANCIENNETÉ DE CORPS DU DERNIER PROMU	ANCIENNETÉ GÉNÉRALE DE SERVICE	DATE DE NAISSANCE
du 4ème au 5ème	3	18,2	3 ans	3 ans	21/03/86
du 5ème au 6ème	6	19,3	4 ans	4 ans	19/12/85
du 6ème au 7ème	3	19,6	10 ans	10 ans	14/02/80
du 7ème au 8ème	12	20	12 ans	12 ans	13/11/75
du 8ème au 9ème	10	20	15 ans	15 ans	27/07/75
du 9ème au 10ème	8	20	18 ans	18 ans	09/06/73
du 10ème au 11ème	7	20	19 ans	22 ans 11 mois 22 jours	11/03/68

CHOIX

ÉCHELONS	NOMBRE DE PROMUS	NOTATION DU DERNIER PROMU	ANCIENNETÉ DE CORPS DU DERNIER PROMU	ANCIENNETÉ GÉNÉRALE DE SERVICE	DATE DE NAISSANCE
du 4ème au 5ème					
du 5ème au 6ème	12	18,8	2 ans	2 ans	26/05/76
du 6ème au 7ème	11	19,6	6 ans	6 ans	13/04/81
du 7ème au 8ème	17	19,7	15 ans	15 ans	13/03/77
du 8ème au 9ème	15	20	11 ans	12 ans	14/09/67
du 9ème au 10ème	11	20	13 ans	25 ans 06 mois 24 jours	24/10/68
du 10ème au 11ème	9	20	15 ans	15 ans	07/07/55

294 C.P.E. étaient promouvables cette année à l'un des trois rythmes d'avancement et ce sont 180 d'entre eux qui ont été promus selon la répartition suivante :

- 49 C.P.E. ont été promus au Grand Choix (soit 30 %) ;
- 75 C.P.E. ont été promus au Choix (soit les 5/7ème) ;
 - 56 C.P.E. ont été promus à l'ancienneté (soit 20%).

- **A égalité de barème**, les promouvables sont départagés à l'ancienneté de corps, l'ancienneté générale de service et la date de naissance (au profit du plus âgé).

- *A noter : l'avancement est automatique du 1er au 4ème échelon inclus.*

- *Les syndiqué-e-s ont reçu à l'issue de la C.A.P.A. un courriel, un S.M.S. ainsi qu'un envoi papier pour leur donner le résultat et des éléments d'information sur la campagne de promotions, après que les commissaires paritaires aient vérifié les situations individuelles et soient intervenus en CAPA.*

Mais notre travail ne s'arrête pas là : par nos analyses argumentées et les fiches de suivi reçues, nous essayons de faire progresser notre revendication, celle d'un avancement unique pour tous, au rythme le plus favorable. Après tout, c'est le cas de certains de nos évaluateurs, comme les Chefs d'Établissement, les I.P.R., ou des cadres du Rectorat. Alors pourquoi pas nous ?

Les Commissaires Paritaires C.P.E. du SNES-FSU de Lille.

*Youcef NAOUA, Cédric HOUACINE, Ludivine DEBACQ,
Benjamin LEOPOLDI, Magali COMMES, Florian BROUT,
Maeva BISMUTH et Romain POIRET.*